

Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe amont

Compte-rendu du 29 janvier 2020

Présents :

Collège des élus		Structure	Présent	Donne mandat
ACCART	Michel	Syndicat des eaux de la vallée du Gy et de la Scarpe		
AUDEGOND	Mickaël	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Wailly		
BAILLEUL	Alain	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	X	
BERNARD	Marie	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de La Cauchie	X	
BLOCQUET	Yves-Marie	Association des Maires du Nord, Adjoint au maire de Courchelettes	X	
BRICOUT	Damien	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	X	
COTTIGNY	Jean-Louis	Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Excusé	
DELCOUR	Jean-Pierre	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire d'Acq	Excusé	
DESAILLY	Jean-Michel	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire d'Aubigny-en-Artois		
DEFACHELLE	Nicolas	Communauté urbaine d'Arras		
FONTAINE	Jean-Paul	Communauté d'Agglomération du Douaisis	Excusé	
GEORGET	Pierre	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Vitry-en-Artois		
LACROIX	André	Communauté de Communes Osartis-Marquion	X	
LIBESSART	Bernard	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Montenescourt	X	
MERLIER-LEQUETTE	Sophie	Conseil Régional Hauts-de-France	Excusée	
NORMAND	Arnold	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Roeux	Excusé	Thierry SPAS
PATRIS	Jacques	Communauté urbaine d'Arras	X	
PHILIPPE	Alain	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Gouves	X	
POIRET	Christian	Conseil Départemental du Nord	Excusé	
RAOULT	Paul	Noréade	Excusé	
SEROUX	Michel	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Haute-Avesnes	Excusé	Damien BRICOUT
SPAS	Thierry	Association des Maires du Pas-de-Calais, Conseiller municipal d'Arras	X	
VANDEWOESTYNE	Martial	Association des Maires du Nord, Maire de Lambres-lez-Douai		

Collège des usagers		Structure	Présent	Donne mandat
BARBIER	Gérard	UFC-Que choisir		
BAYLE	Olivier	Association Sports et Loisirs de Saint-Laurent-Blangy	X	
HONORE	Gérard	Chambre d'agriculture de Région du Nord-Pas-de-Calais	X	
de GUILLEBON de RESNES	Christophe	Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale du Pas-de-Calais	X	
DECARSIN	Philippe	Association Campagnes Vivantes à Saint-Laurent-Blangy	Excusé	
COPIN	Didier	Chambre de Commerce et d'Industrie HdF		
JOALLAND	Claudine	Conservatoire d'espaces naturels NPDC	X	
HOUBRON	Pierre	Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais	Excusé	
FORGEREAU	Pierre	Veolia Eau	X	
SENECAUT	Georges	Association Nord-Nature Arras	X	
DUHANEZ	Bernard	Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais	X	

Collège de l'Etat		Structure et fonction	Présent	Représenté
LALANDE	Michel	Préfet du Nord - Préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie	Excusé	Pouvoir à la DREAL
SUDRY	Fabien	Préfet du Pas-de-Calais	Excusé	Florence DESMARETZ
TAPADINHAS	Laurent	DREAL Hauts-de-France, directeur régional	X	Olivier PREVOST
DELCOUR	Denis	DDTM 62, directeur départemental	X	Julien JEDELE
GALTIER	Bertrand	Agence de l'Eau Artois-Picardie, directeur général	X	Patricia LEFEVRE
GRALL	Jean-Yves	Agence régionale de santé, directeur régional		
ROCHET	Benoît	Voies Navigables de France, directeur territorial	X	Lionel LOMBARDO

Etaient également présents

- Thierry BEUGNET, Base nautique de Saint-Laurent-Blangy ;
- Grimonie BERNARDEAU, animatrice du SAGE Scarpe amont ;
- Bertrand BODDAERT, chambre d'agriculture Nord Pas-de-Calais
- Olivier CHOPIN, cabinet Auddicé environnement (en charge de l'évaluation environnementale) ;
- Amaury GERNEZ, membre du panel citoyen ;
- Vincent GIBOT, Communauté urbaine d'Arras ;
- Laurent JOSEPH, cabinet Aasivik (en charge du lot concertation) ;
- Nadège LE GENTIL, membre du panel citoyen ;
- Christophe MANO, Communauté urbaine d'Arras ;
- Régis MATHIAN, membre du panel citoyen ;
- Ludivine PICKAERT, Noréade (SIDEN SIAN) ;
- Justine RICHARD, bureau d'étude Geo-hyd (en charge de l'écriture des documents) ;
- Raymond VENDEVILLE, membre du panel citoyen.

Ordre du jour

1. Présentation de l'avis du panel citoyen
2. Présentation des avis des membres des commissions thématiques
3. Présentation de la stratégie

Les diaporamas présentés en séance sont joints au présent compte rendu.

Synthèse des échanges

1. Présentation de l'avis du panel citoyen

4 membres du panel citoyen présentent leur démarche de travail et mettent en évidence trois éléments de leur avis qui leur semblent prioritaires :

- La gestion des eaux pluviales à la source
- La préservation de l'équilibre quantitatif et notamment l'inscription de volumes prélevables maximum dans le SAGE
- L'amélioration des connaissances sur la vie piscicole (observatoire, ...)

Pour plus de détails, se reporter à l'avis citoyen transmis en amont de la CLE.

Des échanges ont lieu concernant la mise en place de la tarification incitative, qui existe déjà sur la Communauté urbaine d'Arras (les 70 premiers m³ sont à tarif préférentiel). Cette tarification progressive ne prend pas en compte le nombre d'habitants par foyer, ce qui peut pénaliser les familles les plus nombreuses. D'autre part, le public n'est pas forcément bien informé, ce qui diminue l'efficacité du dispositif.

M. Spas remercie les membres du panel citoyen. Ces derniers quittent la réunion.

2. Présentation des avis des membres des commissions thématiques

Les commentaires et remarques des acteurs participant à l'élaboration du SAGE sont présentés :

- Avis des élus de la CU d'Arras
- Remarques de NOREADE
- Avis de VNF
- Remarques de l'ADOPTA
- Remarques du syndicat des pisciculteurs
- Remarques de Didier Braure sur le procédé de lagunage

M. Gibot présente l'avis de la Communauté urbaine qui estime, entre autres, que le SAGE doit s'en tenir à la traduction locale des dispositions du SDAGE, que les SCoT et PLUi doivent servir de base à l'élaboration du PAGD et du règlement et que le SAGE doit se limiter aux différents seuils fixés par la réglementation.

M. Jédélé répond que c'est aux documents d'urbanisme de se mettre en compatibilité avec le SAGE et non l'inverse.

Mme Desmaretz ajoute que le simple respect de la réglementation existante ne traduit pas une ambition suffisante du SAGE.

M. Sénécaut regrette que la biodiversité soit si peu évoquée dans l'avis présenté.

M. Gibot répond que c'est une évidence et qu'elle est en filigrane derrière la trame verte et bleue.

M. Lombardo présente l'avis de VNF, qui explique que, le trafic fluvial étant extrêmement limité sur la Scarpe canalisée, ce tronçon n'est absolument pas prioritaire. Il ajoute que pour pouvoir mettre en œuvre des scénarios ambitieux de renaturation de la Scarpe, les collectivités devront prendre une part directe dans la gestion du canal, ce qui exclut un scénario où la gestion est portée par VNF uniquement.

M. Gibot répond que cela confirme l'idée que ce n'est pas au SAGE de définir les modalités de gestion de la Scarpe canalisée.

Mme Pickaert, qui présente l'avis de Noréade, s'interroge sur l'intérêt de fixer des objectifs de qualité des eaux brutes plus ambitieux que les normes de potabilité. De plus, elle met en garde contre les risques que pourrait présenter la fixation d'un volume maximum prélevable alors qu'il existe de nombreux échanges d'eau avec les territoires voisins. Enfin, elle estime que les retenues collinaires ne semblent pas adaptées au territoire et qu'il est préférable de favoriser la recharge des nappes.

Mme Richard explique que l'idée de viser 40 mg/L de nitrates en moyenne dans les eaux brutes à horizon 2030 est d'éviter tout dépassement du seuil réglementaire de 50 mg/L.

M. Forgereau souligne que l'ambition de diminuer les taux de nitrates dans les eaux brutes est partagée par tous, mais qu'en inscrivant un objectif chiffré, cela risque de se traduire en un défaut d'engagement du SAGE s'il n'est pas atteint en 2030.

M. Patris est d'accord avec M. Forgereau et pense que la responsabilité retombera sur les collectivités.

MM. Barbier et Sénécaut pensent qu'il est plus ambitieux de fixer un objectif chiffré.

Il est procédé à un vote à main levée. 5 personnes sont pour garder cet objectif chiffré, et 8 personnes sont contre.

Il est donc décidé par la CLE de ne pas faire figurer l'ambition chiffrée de 40 mg/l de nitrates dans les eaux brutes des captages, qui pourrait être comprise comme une nouvelle norme réglementaire. Le but étant de garantir une eau potable de qualité sans avoir recours à des traitements spécifiques (dénitratation, charbons actifs, ...), il est préféré l'objectif de ne pas traiter sur le paramètre nitrate les eaux destinées à l'alimentation en eau potable.

L'impératif de non-dégradation de l'état des eaux (DCE) sera également mentionné.

En écho à l'avis transmis par M. Braure, membre des commissions thématiques, M. Sénécaut regrette que le lagunage naturel ne soit jamais mentionné.

Mme Lefevre répond que ce système d'assainissement présente des avantages mais n'est pas toujours adapté aux exigences de qualité du milieu naturel, les rejets plus chargés en nitrates et phosphore qu'en sortie de stations à boues activées. Elle ajoute que le choix d'un système d'assainissement doit faire l'objet d'une réflexion complète et aboutir au choix de la solution la meilleure et la plus pérenne.

M. de Guillebon ajoute que le lagunage naturel est très consommateur de foncier. Par exemple, le lagunage de Beaumetz-les-loges s'étend sur plus d'1,5 ha, pour une capacité maximale de 1 200 à 1 300 équivalents habitant¹.

3. Présentation et discussion des éléments de stratégie

Le bureau d'études rappelle que les différents éléments de la stratégie découlent des propositions et travaux des commissions thématiques, du comité technique et de la CLE.

La CLE a débattu lors de précédentes séances des différents scénarios proposés et s'est positionnée sur ces éléments.

Le document présenté retranscrit donc et synthétise les choix stratégiques de la CLE.

¹ Après vérification auprès de la CU d'Arras, gestionnaire du site, l'emprise totale du système d'épuration est 2,5 ha pour 1 250 équivalents habitant (EH), soit 20 m²/EH

Les 7 enjeux examinés sont les suivants :

- Préservation de l'équilibre quantitatif
- Limitation des risques et des phénomènes de ruissellement
- Restauration de la qualité des eaux
- Préservation et restauration des milieux aquatiques
- Devenir de la Scarpe canalisée
- Préservation et restauration des zones humides
- Gouvernance et communication générale

Les orientations et mesures abordées ci-après sont détaillées dans la présentation en annexe et dans le rapport de stratégie.

3.1. Enjeu de préservation de l'équilibre quantitatif

Orientation 1 = Economiser et limiter les besoins en eau

Pas de remarque

Orientation 2 = Favoriser la recharge des nappes

Pas de remarque

Orientation 3 = Encadrer les prélèvements

Discussion sur l'écriture dans la stratégie de la mesure sur les volumes maximum prélevables, suite à la remarque du panel citoyen qui souhaite une rédaction plus ambitieuse qui engagerait la CLE à fixer ces volumes en écriture.



La CLE souhaite conserver l'écriture actuelle, c'est-à-dire se laisser la possibilité de fixer des volumes prélevables, en fonction des résultats de l'étude de l'agence de l'eau.

M. Prevost indique que la réflexion sur les volumes prélevables devra prendre en compte les éventuels transferts avec les territoires voisins.

M. Boddaert souligne que les besoins d'eau pour l'irrigation risquent d'augmenter avec le développement de l'industrie agro-alimentaire.

Orientation 4 = Améliorer les connaissances et le suivi

Des précisions sont apportées sur la mesure visant la mise en place d'une gestion collective des prélèvements agricoles (il ne s'agit pas de contraindre les irrigants plus qu'une autre catégorie d'acteurs, mais d'avoir une vision globale sur les besoins et la répartition des volumes alloués à l'usage agricole).

3.2. Enjeu de limitation des risques et des phénomènes de ruissellement

Orientation 5 = Organiser la gouvernance et l'animation de la problématique érosion

Pas de remarque

Orientation 6 = Restaurer les éléments paysagers et dispositifs linéaires

Les propositions du panel citoyen sont examinées, il est précisé par des membres de la CLE que l'obligation de compenser la destruction d'éléments paysagers existe déjà.



En ce qui concerne la cartographie de ces éléments, la CLE y est favorable. Ces cartographies devront bien être datées pour voir les évolutions.

Orientation 7 = Améliorer les pratiques agronomiques

Pas de remarque

Orientation 8 = Mieux gérer les eaux pluviales

Les propositions du panel citoyen sont examinées, ces éléments apparaissent comme étant d'ores et déjà intégrés dans la stratégie.



En revanche, l'établissement d'une cartographie des zones à risque pour l'infiltration semble difficile, il s'agit vraiment d'un examen au cas par cas, parcelle par parcelle.

Orientation 9 = Gérer le risque inondation dans une logique inter-bassin

La proposition du panel est d'ores et déjà intégrée dans la mesure sur la sensibilisation à la culture du risque.

3.3. Enjeu de restauration de la qualité des eaux

Orientation 10 = Limiter les pressions liées à l'assainissement

La proposition du panel est déjà présente dans la stratégie.

Orientation 11 = Limiter les pressions diffuses agricoles

Les propositions du panel citoyen sont examinées :



En ce qui concerne le poste d'animation agricole pris en charge par la structure porteuse, la CLE préfère que ces postes soient intégrés dans les organismes de conseil agricole. A ce titre, 3 postes sont dimensionnés dans la stratégie.

Au sujet des ORQEs, le bureau d'études rappelle que le SDAGE requiert la mise en place d'opérations de reconquête de la qualité des eaux sur les aires d'alimentation des captages classés prioritaires et sensibles, et que le SAGE doit prévoir des mesures spécifiques sur ce sujet. Le SAGE peut donc cibler des captages sur lesquels un programme d'action de lutte contre les pollutions diffuses doit être lancé.



La mise en place de programmes de lutte contre les pollutions diffuses (ou opérations ORQUE) sur tous les captages du territoire comme cela est proposé par le panel citoyen est difficile à mettre en place (d'un point de vue technique et financier) et ce n'est pas nécessaire (la stratégie du SAGE prévoit déjà des actions sur l'amélioration des pratiques agricoles sur tout le bassin ; et certains captages sont naturellement protégés des pollutions). Cependant, les membres de la CLE jugent opportun d'étendre le dispositif à des captages non classés comme prioritaires mais présentant des problèmes de qualité, M. Bailleul cite par exemple le captage de Wanquetin. L'aspect stratégique du captage peut également être pris en compte.

Orientation 12 = Amélioration des connaissances et communication

Les propositions du panel citoyen sont examinées :



Les mesures de sensibilisation accrues des citoyens et de mise en place d'opérations zéro phyto sur les communes pourront être intégrées dans la stratégie.

M. Barbier souligne que la communication institutionnelle n'est pas la plus efficace pour toucher les usagers. En revanche, la communication transversale, qui associe les citoyens, est bien plus efficace. Les rendez-vous conso mis en place par l'UFC-Que choisir le montrent. Il ajoute que la facture d'eau est une bonne entrée pour sensibiliser les usagers.

3.4. Enjeu de préservation et restauration des milieux aquatiques

Orientation 13 = Poursuivre les actions de restauration des rivières

Les propositions du panel citoyen sont examinées :



En ce qui concerne la proposition de ré-empoissonnement des rivières, la priorité est d'abord de mieux connaître les populations piscicoles (en lien avec la proposition d'observatoire de la vie piscicole) mais aussi d'améliorer les capacités d'accueil (habitats, zones de reproduction, continuité piscicole). Cette proposition n'est pas retenue.

Orientation 14 = Préserver les abords de cours d'eau

Les propositions du panel citoyen sont examinées :



La CLE souhaite intégrer la proposition de brigade verte/ brigade citoyenne, plusieurs alternatives sont proposées : brigade bénévole, brigade municipale, mobilisation des clubs et associations sportives qui ont déjà un rôle d'alerte.

M. Beugnet rappelle que les clubs ont un rôle d'alerte sur des problèmes d'incivilité, de pollution des eaux, Le conservatoire d'espaces naturels met en place des réseaux bénévoles sur des sites spécifiques avec un rôle d'alerte mais aussi de sensibilisation des usagers et promeneurs.

Un point de vigilance est néanmoins soulevé quant au respect de la propriété privée des riverains des cours d'eau.

M. Blocquet ajoute qu'une brigade verte a été créée sur la Petite Sensée.

M. de Guillebon est favorable à la création de ces brigades vertes à condition que les agents respectent la propriété privée.

Orientation 15 = Amélioration et échanges des connaissances naturalistes

Les propositions du panel citoyen sont examinées :



La CLE souhaite intégrer la mise en place d'un observatoire de la vie piscicole (à lier aux autres éléments de la stratégie s'intéressant à l'amélioration des connaissances naturalistes).

3.5. Enjeu du devenir de la Scarpe canalisée

Orientation 16 = Organiser la gestion de canal

VNF rappelle que sa vocation est d'entretenir est de gérer des canaux de navigation, et non pas de mettre en œuvre des actions de renaturation du canal (les moyens alloués au canal ne pourront pas être augmentés). Le sujet de la rétrocession du canal aux collectivités doit donc être envisagé et discuté, sachant que le potentiel de développement de la Scarpe est très faible, la rétrocession est préconisée par VNF. Il ne faut néanmoins pas oublier en outre les enjeux financiers : coûts d'entretien, etc.

Ces discussions dépassent le simple cadre de la CLE.

Orientation 17 = Un canal ensauvagé à préserver

Les propositions du panel citoyen sont examinées. Il y a débat au sujet de l'aménagement de frayères : celle de Fampoux ne fonctionne pas bien, et il n'y a pas assez de géniteurs pour que les frayères soient fonctionnelles.



Plutôt que la création de frayère telle que celle de Fampoux, la CLE préfère profiter de la reconnexion de milieux annexes pour recréer des frayères naturelles.

La proposition d'un plan de gestion de la Scarpe canalisée - notamment pour les actions de renaturation - est retenue, afin de mieux coordonner les actions des différentes EPCI.

Orientation 18 = Un canal ensauvagé à préserver

Pas de remarque

Orientation 19 = Travailler sur la continuité écologique de la Scarpe canalisée

Les propositions du panel citoyen sont examinées :



Les conflits autour du lac bleu sont une problématique très locale, le SAGE a peu de plus-value sur le sujet.

En ce qui concerne la limitation de la navigation à la plaisance, cette mention présente peu d'intérêt car des bateaux de plaisance peuvent être autant imposants et impactants que des bateaux de navigation. L'encadrement de la navigation, tel que proposé dans la stratégie, semble un levier plus intéressant.

Il est néanmoins rappelé que les projets de navigation commerciale sur la Scarpe sont inexistant à l'heure actuelle.

3.6. Enjeu de préservation et restauration des zones humides

Orientation 20 = Identifier et connaître les zones humides

Les propositions du panel citoyen sont examinées :



La CLE souhaite intégrer la proposition de mettre en place des espaces pédagogiques autour des zones humides.

La labellisation de zones humides (N2000, Ramsar) semble en revanche impossible, les caractéristiques des zones humides du bassin ne le permettent pas.

Orientation 21 = Mettre en place une stratégie de sauvegarde et restauration des milieux humides

Pas de remarque

Orientation 22 = Activer le levier réglementaire du SAGE

Pas de remarque

3.7. Enjeu de gouvernance et communication générale

Les propositions du panel citoyen sont examinées :



La CLE souhaite intégrer la proposition de créer un label SAGE.

L'implication citoyenne pourra également être poursuivie, avec une information sur l'activité de la CLE et sur la mise en œuvre du SAGE, et une association des citoyens sur des sujets spécifiques (exemple : enjeu d'économie d'eau, ...)

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe amont



Présentation de la stratégie

CLE du 29 janvier 2020

1

Ordre du jour

- Intervention du panel citoyen sur les choix stratégiques
- Présentation du projet de stratégie

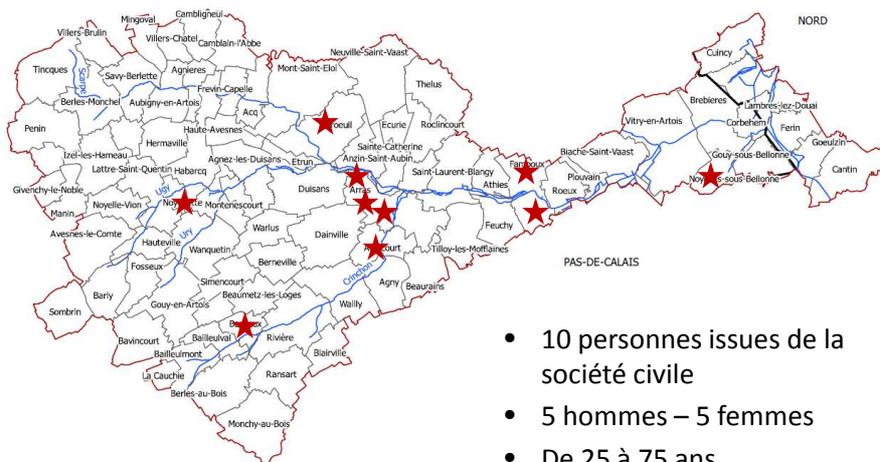
2

Présentation de l'avis citoyen



3

Le panel citoyen



- 10 personnes issues de la société civile
- 5 hommes – 5 femmes
- De 25 à 75 ans
- De la CUA et d'ailleurs

4

Rappel du calendrier

- **Atelier n°1 : 19 octobre 2019**
Jeu de rôle sur la gestion concertée de la ressource en eau – Présentation des enjeux
- **5 Novembre : participation de 4 personnes à la CLE** de validation des choix stratégiques
- **Atelier n°2 : 9 novembre 2019**
Formation sur les sujets choisis lors de l'atelier 1 : qualité, quantité, gouvernance
- **Atelier n°3 : 30 novembre 2019**
Travail sur les leviers et présentation des choix stratégiques
- **Entre ateliers 3 et 4 : contributions en ligne** sur les choix stratégiques
- **Atelier n°4 : 14 décembre :**
Production d'un avis citoyen collectif
- **Atelier n°5 : 11 janvier :**
Finalisation de l'avis et préparation de la restitution

5

5

Préambule

- Le panel citoyen s'est prononcé sur les choix stratégiques effectués lors de la CLE du 5 novembre 2019
- Il n'a pas lu le projet de stratégie qui vous a été envoyé avant les vacances
- Les propositions faites par le panel citoyen sont présentées au fil de la stratégie

6

6

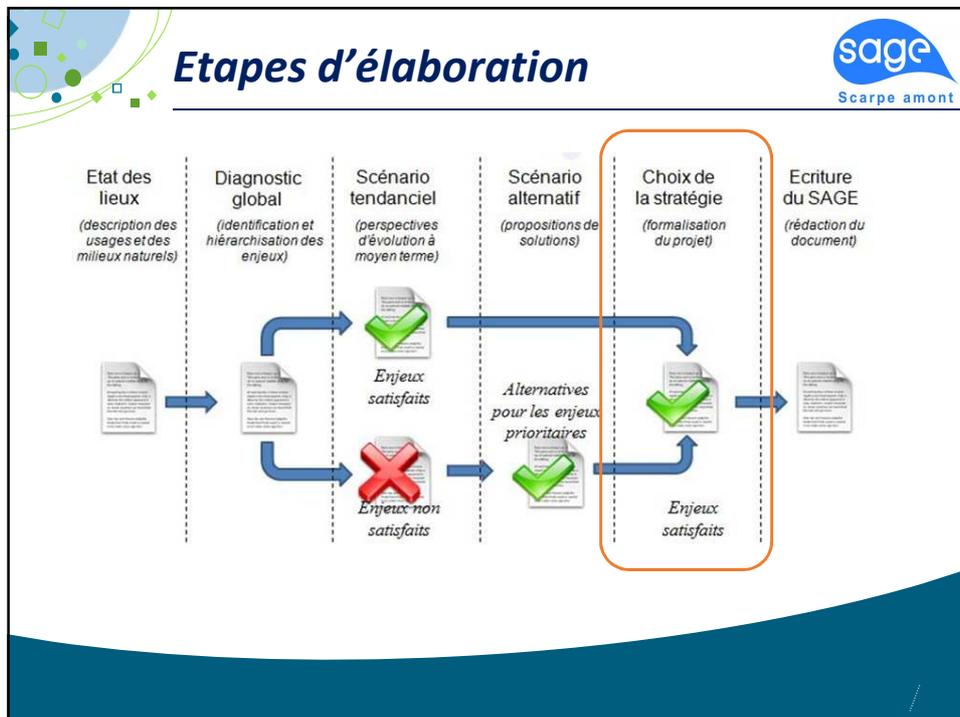
La parole aux citoyens

Quels regards portons-nous sur les scénarios alternatifs élaborés par les commissions thématiques et la CLE ?



Quelles nouvelles orientations proposons-nous pour la future stratégie du SAGE Scarpe amont ?

7



8

Calendrier



Jusqu'ici



- 11 ateliers des commissions thématiques (entre février et juin 2019)
- 2 CLE (en octobre et novembre)
- 1 présentation des scénarios en C5 et aux services de Douaisis agglomération (octobre)
- 2 comités techniques
- 1 bureau

9

Calendrier



Et maintenant

- Présentation en CLE le 29 janvier 2020
- Validation définitive le **11 mars**
- Ecriture des documents du SAGE : septembre 2020 à septembre 2021 : dispositif de concertation à imaginer



* PAGD : plan d'aménagement et de gestion durable

10




Présentation de la stratégie

11




L'ambition environnementales

Qualité des eaux superficielles et souterraines



- Atteindre le bon état écologique et chimique (hors HAP) des eaux superficielles en 2027
- Atteindre le bon état chimique des eaux souterraines en 2027

Qualité des eaux brutes destinées à l'eau potable



- Nitrates : Concentration moyenne annuelle inférieure à 40 mg/L. Pas de pics dépassant les 50 mg/L
- Pesticides : Concentration max inférieure à 0,1µg/L pour chaque pesticide et à 0,5 µg/L pour le total

Etat quantitatif des eaux souterraines



Maintenir l'équilibre quantitatif de la nappe

Services écologiques et biodiversité



Limiter au maximum toute destruction de zones humides et contribuer à l'amélioration de la biodiversité

12



Les 7 enjeux du SAGE

- Préserver l'équilibre quantitatif
- Limiter les risques et les phénomènes de ruissellement
- Restaurer la qualité des eaux
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques
- Le devenir de la Scarpe canalisée
- Préserver et restaurer les milieux humides
- Organiser la gouvernance

13



1. Préserver l'équilibre quantitatif

Les orientations stratégiques :

- ✓ Economiser et limiter les besoins en eau
- ✓ Favoriser la recharge des nappes
- ✓ Encadrer les prélèvements
- ✓ Améliorer les connaissances et le suivi

14

sage
Scarpe amont

Préservation équilibre quantitatif

Orientation 1 = Economiser et limiter les besoins en eau

→ Economiser l'eau pour tous les usages

- ✓ Sensibiliser les particuliers aux économies d'eau et à l'impact du changement climatique
- ✓ Encourager la mise en place d'une tarification incitative
- ✓ Améliorer le rendement des réseaux
- ✓ Dispositifs hydro-économiques dans les bâtiments publics et chez les particuliers
- ✓ Sensibiliser les industriels aux économies d'eau
- ✓ Accompagnement agricole pour améliorer le pilotage de l'irrigation + explorer les alternatives à l'irrigation : privilégier des systèmes agricoles résilients à la sécheresse




0,3 ETP pour l'anim
« irrigation »

→ Prendre en compte la disponibilité en eau dans la planification de l'aménagement du territoire



15

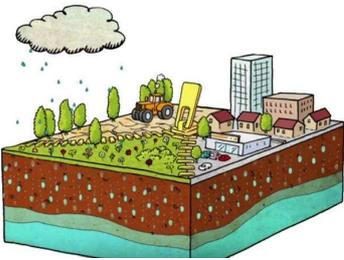
sage
Scarpe amont

Préservation équilibre quantitatif

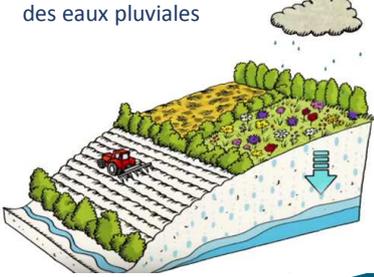
Orientation 2 = Favoriser la recharge des nappes

→ Favoriser la recharge des nappes

✓ En zone rurale = stockage naturel et ralentissement des écoulements



✓ En zone urbaine = gestion alternative des eaux pluviales



16

sage
Scarpe amont

Préservation équilibre quantitatif

Orientation 3 = Encadrer les prélèvements

➔ **Possibilité de fixer des volumes maximum prélevables** 

- ✓ Pour tous les usages (AEP, industrie, irrigation)
- ✓ En fonction des résultats de l'étude quantitative
- ✓ Volume global et répartition à discuter en phase d'écriture



- Le panel souhaiterait plus d'ambition : acter la fixation des volumes prélevables en écriture

17

sage
Scarpe amont

Préservation équilibre quantitatif

Orientation 4 = Améliorer les connaissances et le suivi

➔ **Suivre l'évolution des prélèvements**

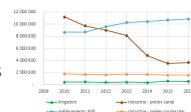
- ✓ Constituer une base de données exhaustive des prélèvements tous usages et l'actualiser annuellement

➔ **Mettre en place une gestion collective des prélèvements destinés à l'irrigation**

- ✓ A l'image de ce qui est fait sur les waterings. Permet une gestion fine des prélèvements.

➔ **Améliorer les connaissances sur la ressource et les besoins**

- ✓ Etude quantitative complémentaire si besoin
- ✓ Réflexion sur les ressources alternatives (stockage, réutilisation eaux usées, ...)
- ✓ Réaliser des schémas directeurs d'alimentation en eau potable, échelle EPCI



Année	Agriculture	AEP	Industrie	Prélèvements domestiques
2008	~10 000 000	~2 000 000	~1 000 000	~1 000 000
2009	~10 000 000	~2 000 000	~1 000 000	~1 000 000
2010	~10 000 000	~2 000 000	~1 000 000	~1 000 000
2011	~10 000 000	~2 000 000	~1 000 000	~1 000 000
2012	~10 000 000	~2 000 000	~1 000 000	~1 000 000
2013	~10 000 000	~2 000 000	~1 000 000	~1 000 000
2014	~10 000 000	~2 000 000	~1 000 000	~1 000 000



18




2. Limiter les risques et les phénomènes de ruissellement

Les orientations stratégiques :

- ✓ Organiser la gouvernance et l'animation de la problématique érosion
- ✓ Restaurer les éléments paysagers et dispositifs linéaires
- ✓ Améliorer les pratiques agronomiques
- ✓ Mieux gérer les eaux pluviales
- ✓ Organiser la gestion du risque inondation dans une logique inter-bassin

19




Limitation risques et ruissellement

Orientation 5 = Organiser la gouvernance et l'animation de la problématique érosion

 **Coordonner et animer les actions de lutte contre l'érosion**

- ✓ 3 niveaux d'intervention : la structure porteuse du SAGE, les EPCI et communes
- ✓ Rôle de chacun à détailler en écriture
- ✓ Moyens d'animation à renforcer



2,2 ETP pour l'animation « érosion »

1/ Structure porteuse SAGE

2 / EPCI

3/ commune

20

sage
Scarpe amont

Limitation risques et ruissellement

Orientation 6 = Restaurer les éléments paysagers et dispositifs linéaires

➔ **Pérenniser les éléments paysagers existants au travers les documents d'urbanisme**

- + Ceintures vertes et zones tampons autour des lotissements
- + Limiter l'urbanisation dans les axes d'écoulement

➔ **Restaurer, replanter et entretenir les éléments linéaires**

1. Réalisation d'un diagnostic érosion, échelle sous bassin à risque
2. Mise en place d'aménagements linéaires : haies, talus, bandes enherbées, fascines, ... pour limiter le ruissellement et coulées de boue (en milieu agricole et non agricole)

➔ **Plan communal d'évaluation des risques de ruissellement sur les communes touchées par les coulées de boue**



- Proposition de faire une cartographie des éléments paysagers
- En cas d'aménagement foncier, conditionner la destruction des éléments linéaires à une compensation a minima équivalente (règle)



21

sage
Scarpe amont

Limitation risques et ruissellement

Orientation 7 = Améliorer les pratiques agronomiques

➔ **Une politique ambitieuse d'accompagnement de l'évolution des pratiques**

Objectif : une meilleure structure des sols pour faciliter l'infiltration des eaux + limiter les transferts en adaptant les pratiques culturales (barbuttes en pdt, sens du labour, ...)

- ✓ Renforcer l'accompagnement technique par les opérateurs de conseil
- ✓ Charte de bonnes pratiques permettant une rémunération pour services rendus
- ✓ Stratégie foncière sur les secteurs les plus sensibles





➔ **Réflexion collective sur les assolements encouragée, à l'échelle communale par exemple**

22

sage
Scarpe amont

Limitation risques et ruissellement

Orientation 8 = Mieux gérer les eaux pluviales

Gestion « à la source » autant que possible



➔ Réaliser des schémas directeurs à l'échelle des EPCI, avec zonage pluvial
+ travailler sur les règlements d'assainissement

➔ Intégrer la gestion alternative des eaux pluviales dans les documents de planification urbaine

- ✓ Limiter l'imperméabilisation des sols
- ✓ Gérer les eaux pluviales à la parcelle (puits d'infiltration, cuves, toitures végétalisées, noues, ...) – éviter les bassins d'infiltration

➔ Dé raccorder certaines surfaces des réseaux, à l'occasion d'aménagements de voiries, places, ...

1 ETP pour l'animation
« gestion des eaux pluviales »

23

sage
Scarpe amont

Limitation risques et ruissellement

Orientation 8 = Mieux gérer les eaux pluviales



- Décliner les solutions de recharge optimisées, avec un focus sur les nouvelles constructions et sur l'existant
- Le schéma directeur eaux pluviales recensera les secteurs à risques de ruissellement
- Sensibiliser les services de l'urbanisme sur les taux d'imperméabilisation maximum admissibles et les secteurs où l'infiltration des eaux pluviales présente un risque à partir de cartes : le SAGE doit éclairer les services urbains pour éviter des incohérences ou insuffisances techniques

+ règle sur les débits de fuite ? A voir en écriture

24



sage
Scarpe amont

Limitation risques et ruissellement

Orientation 9 = Gérer le risque inondation dans une logique inter-bassin

-  **Une instance de coopération inter-SAGE** (+SLGRi Scarpe aval, SLGRi de Lens)
-  **Sensibilisation à la culture du risque**
-  **Aménagement de zones d'expansion de crue si identifiées dans l'étude hydraulique**



- construire et mettre à jour des supports cartographiques des zones à risque et les porter à connaissance

25



SAGE
THOUËT

3. Restaurer la qualité des eaux

Les orientations stratégiques :

- ✓ Limiter les pressions liées à l'assainissement
- ✓ Limiter les pollutions diffuses agricoles
- ✓ Amélioration des connaissances et communication

26

sage
Scarpe amont

Restauration qualité des eaux

Orientation 10 = Limiter les pressions liées à l'assainissement

- ➔ **Assainissement collectif** : maintenir les investissements pour entretenir le parc de stations et améliorer l'état des réseaux
- ➔ **Assainissement non collectif** : poursuivre le travail des SPANC
Délimiter des zones à enjeu environnemental
- ➔ **Limiter les pressions de l'assainissement industriel**
 - ✓ Renouvellement des arrêtés de rejet



- Augmenter les capacités épuratoires des stations
- Identifier les sites d'activité économique avec rejets de toxiques et supprimer les rejets



27

sage
Scarpe amont

Restaurer la qualité des eaux

Orientation 11 = Limiter les pressions diffuses agricoles

- ➔ **Accompagner les changements de pratiques agricoles**
 - ✓ Accompagnement technique : recenser et capitaliser les solutions agronomiques sur le bassin, former les techniciens agricoles, former les exploitants
 - ✓ Communiquer autour des initiatives des groupes d'études, mettre en place un groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
 - ✓ Accompagnement financier : charte des bonnes pratiques avec compensation financière
- ➔ **Travailler sur les filières et débouchés**
 - ✓ Développer les circuits courts
 - ✓ Amorcer le dialogue avec les agro-industriels
- ➔ **Etablir une stratégie foncière**



3 ETP pour l'animation
« pollutions diffuses agricoles »



28

Restaurer la qualité des eaux

sage
Scarpe amont

Orientation 11 = Limiter les pressions diffuses agricoles

➔ Mettre en place une opération ORQUE (reconquête qualité des eaux) sur le captage de Meaulens, élargie aux captages voisins (Wailly et Agny par exemple) et sur le captage de Brebières = *captages prioritaires du SDAGE*

The map displays the 'Aire d'alimentation potentielle du captage de Meaulens' (potential feeding area of the Meaulens catchment) outlined in black. Within this area, several orange-shaded regions are labeled as 'ORQUE de l'Escrebieux' and 'ORQUE de Férin'. A legend in the bottom right corner indicates 'Concentration maximum en nitrates sur la période 2011-2015' with four categories: > 50 (red dot), 40-50 (orange dot), 20-40 (yellow dot), and < 20 (green dot). A scale bar shows 0, 2.5, and 5 km, and a north arrow is present.

29

Restaurer la qualité des eaux

sage
Scarpe amont

Orientation 11 = Limiter les pressions diffuses agricoles

Le panel Citoyen du SAGE Scarpe amont

- L'accompagnement technique doit dépasser l'optimisation des pratiques actuelles et permettre des changements significatifs
- Un poste d'animation dans la structure porteuse dédié à l'accompagnement des changements de pratiques et de modèle
- Des ORQUEs sur TOUS les captages

30



Restaurer la qualité des eaux

Orientation 12 = Amélioration des connaissances et communication

-  **Connaître l'origine des polluants azotés**
-  **Assurer une veille scientifique sur des polluants préoccupants**
 - ✓ Avancée du plan micropolluant, veille sur les perchlorates
 - ✓ Veille sur les projets d'exploitation de gaz de schiste et gaz de couche, auxquels la CLE s'oppose
-  **Communiquer sur la qualité des eaux et les changements de pratique, via des annexes à la facture d'eau**



- Veille scientifique + concertation entre acteurs possiblement concernés pour décliner des actions visant à limiter les polluants ciblés
- Information du public compréhensible et accessible
- Diffuser régulièrement les indicateurs chiffrés et leur évolution (assainissement et épuration tout particulièrement)
- Faire adhérer le territoire à un label zéro phytos (même pour les cimetières et terrains de sport)

31



4. Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Les orientations stratégiques :

- ✓ Poursuivre les actions de restauration des rivières
- ✓ Préserver les abords de cours d'eau
- ✓ Amélioration et échange de connaissances naturalistes

32

sage
Scarpe amont

Restauration milieux aquatiques

Orientation 13 = Poursuivre les actions de restauration des rivières

Restaurer et entretenir les rivières

- ✓ Cadre DIG, travaux de restauration du lit et des berges, de la ripisylve, entretien, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, communication

2 ETP pour l'animation « milieux aquatiques et humides »

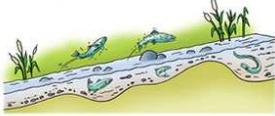
+ mentionner les petits cours d'eau à l'est du territoire (filet de Noyelles, petite Sensée)

Améliorer la continuité écologique de la Scarpe rivière et du Crinchon

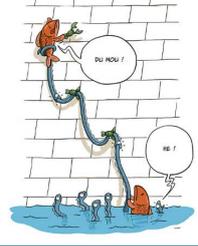
- ✓ Mettre en transparence tous les ouvrages pour permettre la circulation piscicole et le transit sédimentaire, et limiter « l'effet plan d'eau »



1. L'impact d'un ouvrage sur un cours d'eau



2. Après l'effacement d'un ouvrage, la continuité écologique est restaurée.



Réaliser des opérations de ré-empoissonnement

Le panel citoyen du SAGE Scarpe amont

33

sage
Scarpe amont

Restauration milieux aquatiques

Orientation 14 = Préserver les abords de cours d'eau

Sanctuariser les prairies en bords de cours d'eau et les zones de sources

- ✓ Zones de protection autour des zones de sources
- ✓ Stratégie de valorisation des prairies en bord de cours d'eau

Préserver les réseaux de fossé

- ✓ Cartographie des fossés
- ✓ Guide des bonnes pratiques à destination des exploitants et des propriétaires

Protéger les bords de cours d'eau par le biais des documents d'urbanisme

- ✓ Préservation des prairies, berges, espace de mobilité du cours d'eau. Limitation de la populiculture

Une brigade verte chargée de contrôler et rappeler les droits et devoirs des usagers en lien avec la préservation des abords de cours d'eau

Le panel citoyen du SAGE Scarpe amont

34

sage
Scarpe amont

Restauration milieux aquatiques

Orientation 15 = Amélioration et échanges des connaissances naturalistes

➔ Enrichir les connaissances naturalistes

- ✓ Plateforme de contribution citoyenne aux inventaires
- ✓ Commission « connaissances naturalistes »











- Un observatoire de la vie piscicole avec du matériel pédagogique et une mise à disposition de ressources et données sur le sujet

35

SAGE
THOUËT

✂ 5. Le devenir de la Scarpe canalisée

Les orientations stratégiques :

- ✓ Organiser la gestion du canal
- ✓ Un canal ensauvagé à préserver
- ✓ Encadrer les usages récréatifs de la Scarpe
- ✓ Travailler sur la continuité écologique de la Scarpe

36

sage
Scarpe amont

Devenir de la Scarpe canalisée

Orientation 16 = Organiser la gestion du canal

➔ **Réflexion qui dépasse de la cadre de la CLE = à mener en 2020**

- ✓ VNF ? Rétrocession aux EPCI ? Partage de la gestion ?



37

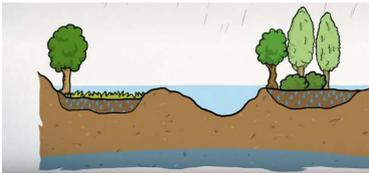
sage
Scarpe amont

Devenir de la Scarpe canalisée

Orientation 17 = Un canal ensauvagé à préserver

➔ **Protéger la biodiversité du canal et renaturer là ou c'est possible**

- ✓ Renaturation en priorité sur la partie du canal située entre Athies et Biache St Vaast : continuités latérales
- ✓ Connexion avec les marais favorisée
- ✓ Amélioration des connaissances, surtout sur la partie est





- Faire un plan de gestion/ restauration de la Scarpe canalisée
- Aménager des zones de frayère

38

sage
Scarpe amont

Devenir de la Scarpe canalisée

Orientation 18 = Travailler sur la continuité écologique de la Scarpe

- ➔ **Choix du maintien des écluses pour garder la possibilité de la navigation de plaisance**
- ➔ **Coupler l'installation de microcentrales électriques à la mise en place de dispositifs de franchissement, conformément à la législation**



39

sage
Scarpe amont

Devenir de la Scarpe canalisée

Orientation 19 = Un canal ensauvagé à préserver

- ➔ **Encadrer les usages du canal**
 - ✓ Charte des usagers du canal, établie par un groupe de travail spécifique
 - ✓ Bonnes pratiques, encadrement des activités
 - ✓ Promotion des activités naturalistes et activités à faible impact
- ➔ **Etablir un schéma directeur de développement de la Scarpe canalisée**
 - ✓ S'intéresse aux usages récréatifs, sportifs, offres touristiques, navigation, hydro-électricité
 - ✓ Sectorise le canal en ciblant secteurs et activités, restreint la fréquentation si nécessaire
 - ✓ Encadrer en particulier le développement de la navigation pour éviter tout impact







- Limiter la navigation à la plaisance
- Limiter les conflits autour du lac bleu

40




6. Les milieux humides

Les orientations stratégiques :

- ✓ Identifier et connaître les zones humides
- ✓ Mettre en place une gestion stratégique de sauvegarde et restauration des milieux humides
- ✓ Activer le levier réglementaire du SAGE

41



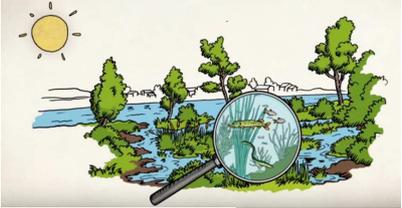

Restauration des zones humides

Orientation 20 = Identifier et connaître les zones humides



Cartographier et identifier les zones humides

- ✓ Zonage requis par le SDAGE Artois Picardie :
 - Zones remarquables pour la biodiversité
 - Zones à restaurer
 - Zones agricoles fonctionnelles




- Valoriser les zones humides et cours d'eau en créant des espaces pédagogiques (sentiers, observatoires) + mise à dispo de données
- Labelliser des sites remarquables (N2000, Ramsar)
- Protéger et restaurer la biodiversité
- Anticiper les effets du changement climatique sur les ZH

42

Restoration des zones humides 

Orientation 21 = Mettre en place une stratégie de sauvegarde et restauration des milieux humides

➔ Sauvegarder et restaurer les zones humides

- ✓ Mesures spécifiques selon le type de zones humides :
 - Zones remarquables à sanctuariser
 - Zones à restaurer : gestion conservatoire, acquisition foncière, limitation des pressions, ...
 - Zones agricoles fonctionnelles : préserver les milieux, encadrer le chargement des prairies, indemnisation pour services rendus
- ✓ Coordination et communication
 - Sanctuariser les zones humides
 - Créer des espaces pédagogiques



43

Restoration des zones humides 

Orientation 22 = Renforcer la protection réglementaire des zones humides

➔ Empêcher les destructions des zones humides 

- ✓ Alourdir les compensations prévues en cas de destruction de zones humides (cadre doctrine « Eviter Réduire Compenser »)

➔ Protéger les zones humides au travers les documents d'urbanisme



44




7. Gouvernance et communication

Les orientations stratégiques :

- ✓ Etablir le plan de communication du SAGE
- ✓ S'assurer de la bonne mise en œuvre du SAGE

45




Gouvernance et communication

Orientation 23 = Etablir le plan de communication du SAGE

- ✓ Sensibiliser les scolaires
- ✓ Sensibiliser les riverains des cours d'eau
- ✓ Diffuser la lettre d'information
- ✓ Organiser des concours d'actions innovantes
- ✓ Créer des trophées de l'eau
- ✓ Des guides synthétiques à destination des différents publics



Objectifs
Article 1 de la charte

- Valoriser le rôle des SAGE dans la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) ;
- Rendre les SAGE visibles sur le terrain ;
- Faciliter l'articulation entre planification et mise en œuvre opérationnelle des SAGE ;
- Valoriser les actions exemplaires réalisées dans le périmètre du SAGE et impliquer les maîtres d'ouvrage locaux dans la mise en œuvre du SAGE.



- Communiquer auprès de tous les citoyens
- **Créer un label SAGE**, à l'image de ce qui est fait sur le bassin Rhin Meuse
- Ce label permettra d'essaimer les pratiques remarquables par une mise en lumière des actions emblématiques
- Réfléchir aux conditions d'attribution et à la finalité de ce label
- Ne pas oublier les moyens d'évaluation

46

sage
Scarpe amont

Gouvernance et communication

Orientation 24 = S'assurer de la bonne mise en œuvre du SAGE

- ✓ Des efforts particulier à faire pour impliquer les élus du territoire, en particulier ceux qui ne siègent pas en CLE
- ✓ Déploiement de moyens humains supplémentaires 2 ETP anim générale + mise en œuvre du plan de com
- ✓ Un tableau de bord complété annuellement
- ✓ Un observatoire de l'eau pour centraliser et mettre à jour les données et suivre les indicateurs
- ✓ Une commission inter-SAGEs + Quel portage du SAGE en phase de mise en œuvre ?



47

sage
Scarpe amont

Gouvernance et communication

Impliquer les citoyens



- Développer une offre de participation accessible à tous
- Propositions : diagnostics participatifs, réflexion participative autour de pistes et actions à envisager, évaluation participative du programme SAGE...
- Produire une charte permettant de formaliser la collaboration entre CLE et citoyens
- Mettre en place un groupe de travail d'usagers pour la maîtrise quantitative de l'eau
- Mettre en place un tableau de bord citoyen permettant de suivre les mesures citoyennes intégrées dans le SAGE et de préciser les alternatives envisagées pour les pistes non retenues
- Monter et offrir des formations sur mesure destinées à la sensibilisation des différents usagers du territoire (sans oublier la jeunesse, les agriculteurs, industriels, lycées...) et faciliter la prise de conscience des changements nécessaires pour répondre aux enjeux

48



sage
Scarpe amont

 **Et après la stratégie ?**

49



sage
Scarpe amont

Et après la stratégie ?

➔ **Les 4 documents qui constitueront le SAGE :**

Portée Juridique	PAGD	Décline la stratégie dans des objectifs (dispositions), définit les moyens techniques, juridiques et financiers pour les atteindre et précise les maîtres d'ouvrage pressentis ;
	Règlement	Renforce la portée juridique de certaines dispositions du PAGD sous forme de règles opposables ;
	Tableau de bord	Choix d'indicateurs pour suivre la mise en œuvre du SAGE (pressions, état, réponses)
	Evaluation environnementale	Identifie, décrit et évalue les effets notables que peut avoir la mise en œuvre du SAGE sur l'environnement

Opportunité d'introduire des règles pour la protection des milieux à discuter en écriture

50



Et après la stratégie ?



- ➔ **Concertation préalable :** Du 27 avril au 10 juillet
 - ✓ Avis du public sur la stratégie
- ➔ **Ecriture des documents du SAGE :** Septembre 2020 - juin 2021
 - ✓ Retranscription des éléments de la stratégie, avec les MO identifiées et des précisions de délai de mise en œuvre et de localisation
 - ✓ Travail en concertation : comités de rédaction, commissions thématiques
 - ✓ Validation d'un projet de SAGE par la CLE
- ➔ **Puis temps de consultation des assemblées et d'enquête publique**
(modification du projet si nécessaire)
- ➔ **Et enfin arrêté préfectoral d'approbation du SAGE**